

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	Soudasil N1
Autres moyens d'identification	Aucune.
Usage recommandé	produit de scellement
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	
Nom de la société	Soudal Chemical Products Inc.
Adresse	95 Avenue Lindsay Dorval, QC H9P 2S6 Canada
Téléphone	+1-(514)-497-1016
Courriel	info.canada@soudal.com
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC +1-(800)-424-9300
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 Sensibilisation cutanée Catégorie 1 Cancérogénicité Catégorie 2 Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Catégorie 2
Dangers environnementaux	Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Susceptible de provoquer le cancer.
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Se laver soigneusement après manipulation.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Stockage

Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
1,2-Benzènedicarboxylate de bis(2-éthylhexyle)		117-81-7	0.1 - 1 *
N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine		1760-24-3	0.1 - 1 *
2-Butanone, O,O',O''-(éthénysilylidyne)trioxime		2224-33-1	1 - 5 *
2-Butanone, O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime		22984-54-9	1 - 5 *
2-Butanone, oxime		96-29-7	0.1 - 1 *

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition *CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, un rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Aucun(e) connu(e).
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Cured material can be scraped up and disposed of. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter une exposition prolongée. Veiller à une ventilation adéquate. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Garder sous clef. Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
1,2-Benzènedicarboxylate de bis(2-éthylhexyle) (CAS 117-81-7)	MPT	5 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
1,2-Benzènedicarboxylate de bis(2-éthylhexyle) (CAS 117-81-7)	MPT	5 mg/m3

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
1,2-Benzènedicarboxylate de bis(2-éthylhexyle) (CAS 117-81-7)	MPT	5 mg/m3

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
1,2-Benzènedicarboxylate de bis(2-éthylhexyle) (CAS 117-81-7)	MPT	5 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
1,2-Benzènedicarboxylate de bis(2-éthylhexyle) (CAS 117-81-7)	LECT	5 mg/m3
	MPT	3 mg/m3

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
1,2-Benzènedicarboxylate de bis(2-éthylhexyle) (CAS 117-81-7)	LECT	10 mg/m3
	MPT	5 mg/m3

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
1,2-Benzènedicarboxylate de bis(2-éthylhexyle) (CAS 117-81-7)	15 minutes	10 mg/m3
	8 heures	5 mg/m3
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.	
Contrôles d'ingénierie appropriés	S'assurer une ventilation adéquate.	
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle		
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.	
Protection de la peau		
Protection des mains	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.	
Autre	Conformément aux directives de votre employeur.	
Protection respiratoire	Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).	
Dangers thermiques	Sans objet.	
Considérations d'hygiène générale	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.	

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Pâte.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Pas disponible.
Odeur	Faible
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Pas disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité	1.03
COV	2.8 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, un rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non disponible.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
1,2-Benzènedicarboxylate de bis(2-éthylhexyle) (CAS 117-81-7)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	25000 mg/kg, HSDB
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	10.6 mg/l/4h, LOLI
<i>Orale</i>		
DL50	cobaye	26 g/kg, SAX
	Lapin	34 g/kg, SAX
		33.9 g/kg, HSDB
	Rat	> 25 g/kg, HSDB
		30600 mg/kg, LOLI
	souris	20000 mg/kg, CHEMINFO
2-Butanone, O,O',O''-(éthénylesilyldi)trioxime (CAS 2224-33-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2009 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 2000 mg/kg, ECHA 4510 mg/kg, ECHA 3519 mg/kg, ECHA 3.5 ml/kg, ECHA
2-Butanone, O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime (CAS 22984-54-9)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i> DL50	Rat	2463 mg/kg, ECHA 2453 mg/kg, ECHA
2-Butanone, oxime (CAS 96-29-7)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 1000 mg/kg, 24 heures, ECHA 0.2 - 2 ml/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 10.5 mg/L, 8 heures, ECHA > 4.8 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 900 mg/kg, ECHA 2528 mg/kg, ECHA 2326 mg/kg, ECHA
N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine (CAS 1760-24-3)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 16 ml/kg, 24 heures, ECHA
	Rat	> 2009 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	1.5 - 2.4 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	2574 mg/kg, ECHA 2413 mg/kg, ECHA 2295 mg/kg, ECHA 1897 mg/kg, ECHA 7.5 ml/kg, ECHA
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	

Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.
Jours de récupération	Pas disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant	
1,2-Benzènedicarboxylate de bis(2-éthylhexyle) (CAS 117-81-7)	Irritant
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer.
Carcinogènes selon l'ACGIH	
1,2-Benzènedicarboxylate de bis(2-éthylhexyle) (CAS 117-81-7)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité	
1,2-Benzènedicarboxylate de bis(2-éthylhexyle) (CAS 117-81-7)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène	
1,2-Benzènedicarboxylate de bis(2-éthylhexyle) (CAS 117-81-7)	Effet cancérogène détecté chez les animaux.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	
1,2-Benzènedicarboxylate de bis(2-éthylhexyle) (CAS 117-81-7)	Volume 77, Volume 101 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Autres informations	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
1,2-Benzènedicarboxylate de bis(2-éthylhexyle) (CAS 117-81-7)			
Algues	IC50	Algues	130 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	0.16 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	0.133 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 0.2 mg/L, 96 heures
> 0.2 mg/L, 96 heures			
2-Butanone, oxime (CAS 96-29-7)			
Algues	IC50	Algues	83 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	750 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	777 - 914 mg/L, 96 heures
Persistence et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.		
Potentiel de bioaccumulation			
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		
Mobilité générale	Pas disponible.		

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Généralités	Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)	
	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
--------------------------------------	---

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

- 1,2-Benzènedicarboxylate de bis(2-éthylhexyle) (CAS 117-81-7) Inscrit.
- 2-Butanone, oxime (CAS 96-29-7) Inscrit.

Substances de la LIS Challenge Canada : Matière répertoriée

- 2-Butanone, oxime (CAS 96-29-7) Inscrit

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Situation SIMDUT	Contrôlé
-------------------------	----------

Règlements internationaux

Inventaires

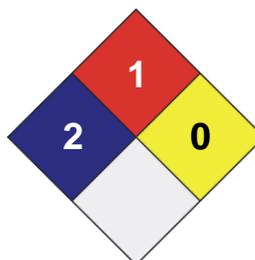
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	1
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Date de publication	06-Avril-2020
Date de la révision	06-Avril-2020
Version n°	01

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.